

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 AVRIL 2008**

**Délibération
n° 2008.04.073**

**Election des
membres de la
commission d'appel
d'offres**

LE VINGT DEUX AVRIL DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 avril 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD****ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre des procédures de passation de marchés publics, la commission d'appel d'offres est chargée, notamment, :

- de l'ouverture des candidatures et des offres ;
- de l'agrément des candidats ;
- de l'attribution des marchés formalisés ou/et de la déclaration infructueuse des offres ;
- d'émettre un avis sur les avenants dépassant 5% du montant du marché initial et sur les discussions préalables à la passation d'un marché négocié.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée :

- du président du conseil communautaire ou de son représentant non membre de la commission, autorisé par délégation
- de 5 membres titulaires,
- de 5 membres suppléants.

Les listes déposées par les candidats doivent être composées d'un nombre égal de titulaires et de suppléants. Elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Je vous propose la liste des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants suivante :

Titulaires :

Mmes Nadine GUILLET
Marie-Noëlle DEBILY
MM. Nicolas BALEYNAUD
Jean-François DAURE
Gérard DEZIER

Suppléant(e)s :

Mmes Madeleine LABIE
Brigitte BAPTISTE
MM Jean-Pierre GRAND
Christian RAPNOUIL
Michel GERMANEAU

Constatant, après information des délégués communautaires, l'absence de dépôt d'une autre liste, il est procédé au vote à scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins : 38

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 38

La liste ci-dessus est élue à l'unanimité.

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 avril 2008	<u>Affiché le :</u> 25 avril 2008